

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
29	29	29

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE LAMORLAYE

Séance du **19 décembre 2018**

L'an deux mille dix-huit.....
 Et le dix-neuf décembre.....
 à vingt heures.....le Conseil Municipal de cette Commune,
 régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel
 de ses séances, sous la présidence de M. MOULA Nicolas - Maire

N°113

Date de convocation
12 DECEMBRE 2018

Date affichage
21 DECEMBRE 2018

PRESENTS : M. MOULA N., M. FRANTZ S., Mme KLOECKNER C., M. GOUJARD A., Mme TASSIN A-C., Mme CHANI Y., M. FEREC P., Mme CARON V., Mme VANDERSTRAETEN C., M. FACQ J-M, M. ROUX M., Mme WILLI F., Mme GAUTIER A., Mme PAUL G., Mme WOLF A-S., M. AGOSTINI L., M. DRUMONT E., Mme ERNAULT E., M. BOURGEOIS N., M. RESSIAN F., Mme KADDOURI L.

ABSENTS REPRESENTES : M. GURDALA J-N. par Mme WILLI F.
 Mme MOULA C. par M. MOULA N.
 M. CAILLUYER F. par M. ROUX M.
 Mme DELEPIERE S. par Mme VANDERSTRAETEN C.
 M. HERBLOT D. par M. GOUJARD A.
 M. HENRIQUET S. par M. FEREC P.
 Mme HALE C. par Mme KLOECKNER C.
 Mme VELLA M. par Mme ERNAULT E.

Secrétaire de séance : Mme KLOECKNER C.

OBJET :
Débat d'orientations Budgétaires (DOB)

Conformément aux dispositions de l'article L. 2312-1 du code général des collectivités territoriales, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette doit être présenté au Conseil Municipal dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget.

Ce rapport doit permettre aux élus de disposer d'une information complète et suffisamment détaillée pour pouvoir débattre des orientations générales du budget. Ainsi, l'information doit contenir des éléments sur les principaux investissements projetés, sur le niveau et l'évolution de l'endettement, sur le niveau de fiscalité envisagé ainsi que des éléments d'analyse prospective.

Ce rapport, formalité substantielle de la procédure budgétaire, donne lieu à un débat au sein de l'assemblée délibérante dont il est pris acte par une délibération spécifique.

Le rapport du DOB 2019, annexé à la présente note, est constitué de la façon suivante :

RAPPORT DE PRESENTATION : BUDGET PRINCIPAL

- contexte économique mondial,
- contexte national,
- contexte financier du budget communal,
- grandes orientations de la commune,
- glossaire.

RAPPORT DE PRESENTATION : BUDGETS ANNEXES (ASSAINISSEMENT et EAU POTABLE)

- budget assainissement,
- budget eau potable.

La commission gestion et finances s'est réunie les 4 et 12 décembre 2018.

Le Conseil Municipal est appelé à prendre acte du débat d'orientations budgétaires pour l'année 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, PREND ACTE du débat d'orientations budgétaires pour l'année 2019.

ONT SIGNE LES MEMBRES PRESENTS,
POUR COPIE CONFORME.

 Le Maire,
Nicolas MOULA